

FAQ COVID-19 POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Cette FAQ regroupe toutes les réponses sur la COVID-19, la tenue des cours et des examens, les stages et alternances, ainsi que sur la vie étudiante.

Mis à jour le 20 février 2023

1/ CADRE GENERAL

1.1 Quelles sont les règles sanitaires à respecter à l'UVSQ ?

Le port du masque n'est pas obligatoire. Il est toutefois recommandé de maintenir certaines règles d'hygiène de base (lavage des mains, aération des locaux, nettoyage des surfaces...).

1.2 Est-il toujours nécessaire de se déclarer sur le formulaire en ligne de l'UVSQ ?

Les personnels qui sont positif au covid, cas contact ou symptomatique doivent se déclarer via le formulaire : <https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/491584?lang=fr>

1.3 Est-il possible de se faire tester à l'UVSQ ?

Non, mais de nombreux centres de test sont présents dans les Yvelines et en Ile-de-France. Des autotests sont toutefois disponibles à l'UVSQ (à demander aux responsables de site).

2/ ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT ET ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

2.1 Comment sont organisés les cours et les examens ?

Les cours et les examens sont organisés selon les modalités normales (en présentiel). Aucune jauge n'est appliquée dans les salles de cours et examens.

2.2 Les évènements sont-ils autorisés ?

Tous les évènements (y compris les moments de convivialité et les évènements festifs) sont autorisés, selon les modalités normales d'organisation.

3/ SEJOURS A L'ETRANGER ET ACCUEIL D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

3.1 Peut-on se rendre à l'étranger ?

Les déplacements à l'étranger (stages et séjours universitaires, missions de recherche...) sont autorisés.

Les modalités d'accueil dans le pays varient en fonction de la situation sanitaire dans le pays d'accueil et de votre situation vaccinale. Dans certains cas, le pass vaccinal peut être demandé. Les informations concernant chaque pays sont disponibles sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

3.2 Peut-on accueillir des étudiants ou chercheurs étrangers ?

Oui, l'accueil de stagiaires, étudiants et chercheurs étrangers est possible. Les mesures de contrôle sanitaire aux frontières françaises sont actuellement supprimées.